CHARENTILLY

Centre de soins, café associatif : des projets communaux lancés

Le conseil municipal de Charentilly s'est réuni mardi 13 octobre, sous la présidence de la maire, Valérie Bouin. À l'ordre du jour figuraient principalement plusieurs projets communaux.

Local pour des professionnels de santé. Le bâtiment situé au 2B rue des Mailleries, qui abrite actuellement la boulangerie, sera réaménagé pour accueillir des professions médicales et paramédicales. Ce projet, qui verra le jour après le déménagement de la boulangerie dans les nouveaux locaux du cœur de village, vise à *« développer l'offre de soins aux Charentillais »*, a précisé la maire. Les travaux, estimés par l'Adac 37 à 211.560 €, feront l'objet de plusieurs demandes de subvention. Le conseil a voté à l'unanimité une demande de 63.468 € (30 %) auprès de la dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) 2027. D'autres demandes seront adressées au Fonds départemental de solidarité rurale (FDSR) : 13.904 € au titre du FDSR « socle » et 50.774,40 € (24 %) au titre du FDSR « projet ». Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 43.413,60 €.

Cœur de village. Valérie Bouin a rappelé que le projet Cœur de village intègre un café associatif dans le bâtiment intergénérationnel. Sa gestion sera confiée à l'association locale Le Char'mille. L'équipement de ce lieu, en mobilier et en matériel informatique, est évalué à 33.874 €. Pour financer cet investissement, des demandes de subvention de 40 % chacune ont été votées : l'une de 13.549,60 € auprès du programme européen Leader du Pays Loire Nature, et l'autre d'un montant identique auprès du programme A vos ID. Le reste à charge pour la commune est de 6.774,80 €.

Accès à la déchetterie. L'accès à la déchetterie s'effectue désormais via un QR code. Une version papier reste toutefois disponible pour les usagers après avoir rempli les formalités nécessaires en mairie ou à la communauté de communes Gâtine-Racan.

Décisions du maire. L'entretien de la toiture du bâtiment du stade a été engagé pour un montant de 1.362 €. Par ailleurs, la maire a informé de l'octroi d'une subvention de 300 € par le Conseil départemental, dans le cadre du Fonds d'aménagement local (FAL), pour soutenir le concert organisé lors de la soirée apéro rock.

Catastrophes naturelles. La maire a informé les conseillers d'une modification des règles de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. *« L'étude des dossiers est portée à une année et non plus par trimestre »*, a-t-elle expliqué, invitant les Charentillais concernés à se faire connaître en mairie.

En bref. La maire a informé de la bonne avancée des travaux du projet cœur de village, soulignant que *« tous les corps de métier sont sur le site actuellement, ce qui est intéressant pour découvrir des savoir-faire »*. En fin de séance, elle a remercié Brigitte Parisis et Ghislain Guyon pour l'organisation de la boum du conseil municipal des jeunes (CMJ), ainsi que les bénévoles de l'atelier de la petite Choisille pour leur implication dans les animations d'Octobre rose.